

MAIRIE DE MONTAGNY

73350 MONTAGNY

TEL. : 04.79.24.50.21

@ : mairie@montagny-tarentaise.com

AVIS DU MAIRE

Par délibération n° 2024/078 du 19 novembre 2024, la Commune a décidé d'encourager la pratique sportive et culturelle en augmentant à 100 € sa participation financière pour l'année 2025/2026 pour les enfants de 3 à 18 ans.

Cette participation est appliquée également à tout enfant ayant acheté un forfait de ski (alpin ou fond) avant le 31 décembre 2025.

Afin de pouvoir bénéficier de cette opération, les familles devront fournir en Mairie :

- ✓ une attestation d'inscription à un club ou une association sportive ou culturelle pour l'année 2025/2026 ou la facture du forfait de ski portant clairement le nom de l'enfant et les coordonnées de l'organisme avec la mention « acquittée le XXX)
- ✓ un relevé d'identité bancaire des parents, pour le versement de l'aide sur leur compte,

Ces documents doivent être adressés en Mairie au plus tard le 31 décembre 2025 dernier délai.

Fait à MONTAGNY, le - 5 SEP. 2025

Le Maire,

Roland DRAVEY

